

Compte rendu de séance

Séance du 11 Mars 2020

L'an 2020 et le 11 Mars à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire. M. HARRY Jean-Claude, Mme DUVAL Régine, M. HOUY Olivier, Mme TORQUE Isabelle, M. LAMBERT Jean-Luc, Mme SOREL Jeanne-Marie, M. FROT Michel, Mme MONTAGNIER Ginette, M. ETIFIER Luc, M. LIORET Hervé, M. LEGER Gabriel, M. MAUNY Didier, M. PROUT Pascal, Mme SAMMUT Laurence, Mme LUKEC Isabelle, Mme LE CARRET Anne, Mme CODANI Christine, M. GOHIER Sylvain

Excusés ayant donné procuration : M. MALMASSON Frédéric à M. HOUY Olivier, Mme POMPON Ninni à Mme LUKEC Isabelle

Absente : Mme CREUZET Patricia

Invitée : Mme ALIX Sylviane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 19

Date de la convocation : 06/03/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
le : 27/03/2020

et publication ou notification
du : 27/03/2020

A été nommé(e) secrétaire : ETIFIER Luc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Budget de la commune : compte de gestion 2019 - 202003a01
Budget de la commune : compte administratif 2019 - 202003a02
Reprise du lotissement "Le Tertre" - 202003a03

Budget de la commune : compte de gestion 2019
réf : 202003a01

Considérant, l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, en sections de fonctionnement et d'investissement,

Vu, les pages 22 et 23 du compte de gestion 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la concordance entre le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 au niveau des résultats de l'exercice ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget de la commune : compte administratif 2019

réf : 202003a02

M. HARRY JC, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2019 du budget principal, lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement

RECETTES réalisées	2.868.899,36 €
DEPENSES réalisées	2.286.784,44 €
Excédent de l'exercice 2019	582.114,92 €
Excédent reporté 2018	304.054,47 €
Excédent de clôture 2019	886.169,39 €

Section d'investissement

RECETTES réalisées	1.107.202,99 €
DEPENSES réalisées	1.266.805,67 €
Déficit de l'exercice 2019	-159.602,68 €
Excédent reporté 2018	587.621,34 €
Excédent de clôture 2019	428.018,66 €
<i>Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (Cf. compte de gestion)</i>	533,96 €
	164.425,00 €
- Restes à réaliser 2019	433.055,00 €
+ Restes à recouvrer 2019	
Excédent net 2019 (compte de résultat)	697.182,62 €

M. HARRY demande s'il y a des questions sur ce compte administratif puis il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés (20 voix POUR) :
- arrête le compte administratif 2019.

A la majorité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Reprise du lotissement "Le Tertre"
réf : 202003a03

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2016 DEC 02 en date du 13 décembre 2016, le conseil municipal a décidé que les parties communes (VRD et espaces verts) de l'Association Syndicale du lotissement « Résidence le Tertre » soient rétrocédées à la Commune après accord unanime, formalisé par écrit, des propriétaires.

Par courriel en date du 14 février 2020, l'Office Notarial gérant ce dossier demande des précisions sur les parcelles concernées et les conditions financières de cette rétrocession.

M. le Maire indique que les propriétés concernées sont celles indiquées ci-dessous et il précise que la rétrocession de l'ensemble de ces parcelles se fera à l'euro symbolique.

DESIGNATION DES PROPRIETES			
Section	N° plan	Adresse	Contenance cadastrale
D	604	Dessous Le Tertre	0ha 00a 28 ca
D	618	Dessous Le Tertre	0ha 01a 10 ca
D	637	Dessous Le Tertre	0ha 01a 02 ca
D	664	Dessous Le Tertre	0ha 00a 11 ca
D	800	Dessous Le Tertre	0ha 78a 49 ca

M. HARRY et Mme LE CARRET domiciliés dans ce lotissement ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR) :

- autorise la rétrocession des parties communes (VRD et espaces verts) de l'Association Syndicale du lotissement « Résidence le Tertre » relatives aux parcelles suivantes :

DESIGNATION DES PROPRIETES			
Section	N° plan	Adresse	Contenance cadastrale
D	604	Dessous Le Tertre	0ha 00a 28 ca

D	618	Dessous Le Tertre	0ha 01a 10 ca
D	637	Dessous Le Tertre	0ha 01a 02 ca
D	664	Dessous Le Tertre	0ha 00a 11 ca
D	800	Dessous Le Tertre	0ha 78a 49 ca

- accepte que la rétrocession, objet de la présente délibération, se fasse à l'euro symbolique,
- autorise M. le Maire à accomplir les formalités de rétrocession, et à signer tout acte y afférant,
- dit que Maître Flavien CHAMAULT, notaire à Nemours (77140) sera chargé d'établir l'acte notarié.

A la majorité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Décisions du Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n° 2014 AVRIL 01 complétée par celle numérotée 2014 JUILLET 03, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- N° 02-2020 : Encaissement d'un chèque émis par la SAUR Région Est-Limonest pour remboursement d'un trop payé sur facturation du pluvial.

Questions des conseillers

Luc ETIFIER dit avoir participé au comité syndical du SI du Collège. Le sujet relatif à l'utilisation des créneaux à l'ancien gymnase par les écoles de La Chapelle-La-Reine a été abordé.

Régine DUVAL rend compte du dernier comité de pilotage « Espace-Jeunes » en lien avec l'IFAC.

Séance levée à: 21:20

En mairie, le 26/03/2020
Le Maire
Gérard CHANCLUD

